

Abrogation de l'article 89

Le Parti socialiste a mené courageusement la bataille au Sénat pour l'abrogation de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 ! Pour mémoire, il s'agit de la concrétisation de la proposition du grand laïque Michel Charasse.

Cet article institue le financement par les communes de résidence de la scolarisation d'enfants dans les écoles élémentaires privées extérieures au territoire communal...

Il s'agissait purement et simplement d'obliger les communes à verser déjà dans le bassin déjà bien rempli par les finances publiques qui permet aux écoles confessionnelles notamment de s'enrichir et de prospérer...